



MAIRIE DE LABATUT

Place de la Mairie
09700LABATUT
05 61 60 34 07
mairie@labatut09.fr
http://www.labatut09.fr

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2024_025

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Date de la convocation : **19 septembre 2024**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	09	09
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
09	00	00
Adoptée		

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de LABATUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M Jean CRESPIY, Maire.

Étaient présents : M Jean CRESPIY, Mme Janine PERIDON-GONZALES, M Jean-Jacques BELBEZE, Mme Bernadette PECCATTE, Mme Emilie CANCEL, M Bernard DENOS, M Denis LEMOINE, M Alain PERROT, M Matthieu VIDOTTO

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : M Jean PESOUSSAUD, Mme Aude CARTAILLAC

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **Mme Janine PERIDON-GONZALEZ a été nommée secrétaire de la séance.**

OBJET : Création d'un poste de rédacteur & suppression du poste d'adjoint administratif principal de 1er classe

Le Maire expose à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Notre agent Administratif peut faire l'objet d'un avancement au grade de Rédacteur Territorial au 01/01/2025.

A cet effet M le Maire propose à l'assemblée de créer :

- un emploi de Secrétaire Général de Mairie à temps non-complet relevant du grade de Rédacteur Territorial

M le Maire propose également à la lecture du tableau des effectifs de la commune de supprimer les emplois non pourvus :

- un emploi de Secrétaire Général de Mairie à temps non-complet relevant du grade d'Adjoint Administratif Principal 1° classe

Portant au 01/01/2025 le tableau des effectifs de la commune comme suit :

Grade	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Cadres ou emplois	Temps de travail
Filière Administrative					
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	0	0	Secrétaire Général de Mairie	15h00
Rédacteur Territorial	B	1	1	Secrétaire Général de Mairie	15h00
Filière Technique					

Adjoint technique	C	1	1	Agent polyvalent des services techniques	5h00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	1	Agent polyvalent des services techniques	3h00
Total		4	3		

Agents non titulaires (emplois pourvus)	Catégorie	Effectifs budgétaires	Rémunération	Motif du contrat	Temps de travail
Filière Technique					
Agent polyvalent des services techniques	C	1	IB 412 IM 368	EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-1 DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984	10h00
Total		1			

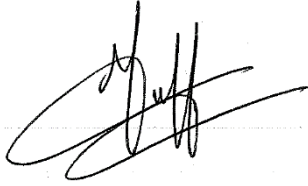

Le conseil municipal à l'unanimité se prononce favorable à :

- La création d'un poste de rédacteur
- La suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 1° classe

et mandate M le Maire pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application,

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire M Jean CRESPIY	Secrétaire de séance Mme Janine PERIDON-GONZALEZ
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 26 septembre 2024